

Établissement de St-Jean

Information générale



Kanton Bern
Canton de Berne



Table des matières

Mandat	4
De l'admission à la libération	5
Service psychiatrique et psychologique	7
Service sociothérapeutique	8
Service d'accompagnement socioprofessionnel	9
Service de sécurité	10
Histoire.....	11
Plan de situation	13

Mandat

L'Établissement de St-Jean est une institution dédiée à l'exécution de mesures en milieu ouvert. Situé dans le canton de Berne, il fait partie du Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines et mesures. Il dispose de 80 places et accueille des hommes ayant commis une infraction et faisant l'objet de mesures thérapeutiques ordonnées par le tribunal.

Les personnes détenues à l'Établissement de St-Jean bénéficient de mesures thérapeutiques adaptées qui doivent permettre de les amener à gérer leurs limitations personnelles d'une manière qui soit acceptable socialement et conforme au droit. Les détenus sont encouragés à se confronter pleinement à leurs troubles psychiques, dépendances et autres failles ainsi qu'à leur délinquance, et à consolider leurs ressources. Les mesures exécutées au sein de l'établissement ont pour but de les aider à prendre leurs responsabilités et à respecter les droits des autres.

But

L'Établissement de St-Jean accueille des personnes en vertu des articles 59 (traitement institutionnel des troubles mentaux), 60 (traitement institutionnel des addictions), 63 (peines privatives de liberté assorties d'un traitement ambulatoire) et, dans certains cas exceptionnels, de l'article 64 (internement) du Code pénal suisse. L'exécution anticipée des peines et des mesures prévue à l'article 236 du Code de procédure pénale est aussi possible.

Mesures institutionnelles

L'Établissement de St-Jean suit une approche interdisciplinaire, dans laquelle la psychothérapie, la sociothérapie et l'accompagnement socioprofessionnel sont étroitement liés. Un plan d'exécution et de traitement individuel progressif est établi, lequel comprend des domaines d'exercice visant à renforcer l'intégration sociale. La sécurité est assurée tout au long de l'exécution de la mesure par un travail relationnel de qualité, par une connaissance des risques et des ressources de chaque détenu et par un service de sécurité.

Principes

Afin que les détenus soient un jour en mesure de mener une vie autonome, un plan d'exécution individuel est élaboré avec chacun d'eux. Il est pensé et mis en œuvre par l'ensemble des thérapeutes sur la base d'une évaluation des risques, l'objectif étant de préparer progressivement le détenu à sa libération conditionnelle. Si la thérapie s'est bien déroulée, un transfert dans une institution moins contraignante ou dans un logement individuel peut être envisagé.

Plan d'exécution individuel

L'Établissement de St-Jean s'appuie, pour accomplir son mandat, sur le Code pénal suisse (CP) et ses ordonnances d'application, sur le Code de procédure pénale (CPP), sur la législation cantonale et notamment la loi sur l'exécution judiciaire (LEJ) et l'ordonnance sur l'exécution juridique (OEJ), ainsi que sur les prescriptions du Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines et mesures. Il suit en outre les Règles pénitentiaires européennes et les Règles Nelson Mandela.

Bases légales

De l'admission à la libération

L'Établissement de St-Jean accueille des hommes à même d'exécuter une mesure en milieu ouvert. Un plan d'exécution individuel prévoyant un allègement progressif est établi avec chacun, afin de les préparer à la libération conditionnelle.

En vertu du Code pénal suisse, un plan d'exécution est élaboré pour chaque personne détenue. Celui-ci prévoit un allègement progressif des mesures et sert aussi bien d'objectif pour les détenus que de guide pour le personnel de l'établissement.

Plan d'exécution

L'allègement graduel dans l'exécution des mesures vise à préparer les détenus à la vie en liberté. Au total, l'Établissement de St-Jean propose cinq phases de progression.

Phases de progression



En règle générale, lors de son admission, un détenu entre directement dans la phase primaire de l'exécution d'une mesure. Durant cette période, il se déplace librement sur le site de l'Établissement de St-Jean pendant les heures de travail, travaille au poste qui lui a été attribué, suit régulièrement un traitement psychothérapeutique (séances individuelles et en groupe), suit éventuellement un programme de rattrapage scolaire et s'acquitte de ses obligations quotidiennes. Après une période déterminée au cas par cas, il peut quitter l'Établissement de St-Jean pour des sorties et des congés relationnels soigneusement planifiés, toujours accompagné de membres du personnel. Il s'agit ici de permettre aux détenus de maintenir un lien avec le monde extérieur et de soigner leurs contacts sociaux. Ces sorties servent aussi à réaliser des objectifs thérapeutiques.

Phase primaire

Si les autorités d'exécution ou le personnel de l'Établissement de St-Jean ont des doutes quant à la capacité du détenu à séjourner en milieu ouvert, ils peuvent l'affecter à la Section d'observation et de tri. Il s'agit d'une unité fermée hautement sécurisée et reposant sur un dispositif d'accompagnement rapproché. Cette section permet d'observer sur plusieurs mois le comportement du détenu, en vue de son passage en phase primaire.

Section d'observation et de tri

Chaque nouvelle phase d'exécution accroît progressivement la liberté du détenu. Ainsi, l'accompagnement par le personnel hors de l'établissement baisse et le temps de séjour à l'extérieur s'allonge. Les sorties et les congés relationnels restent néanmoins planifiés et préparés avec soin.

Phases d'exécution A à C

Si le détenu fait ses preuves durant les premières étapes, il est possible de combiner une phase d'exécution avec un module d'exécution.

Modules d'exécution



L'Établissement de St-Jean offre au détenu la possibilité de tester ses aptitudes au travail et au logement externe, par exemple en effectuant un stage d'observation en entreprise dans l'optique de se préparer à une formation ou en faisant un premier essai dans son domaine d'activité à la faveur d'un contrat de travail temporaire. L'examen de l'aptitude au logement permet, grâce à l'accompagnement du personnel de St-Jean, de préparer au mieux l'entrée dans un habitat encadré ou dans un logement indépendant.

Examen de l'aptitude au travail et au logement (EAT et EALE)

La phase de travail externe permet au détenu d'exercer une activité à l'extérieur ; il passe néanmoins le reste de son temps dans l'établissement. Le travail externe peut consister en un emploi contractuel auprès d'un employeur, en une formation ou encore en un emploi dans un atelier d'insertion. Pendant la phase de logement externe, la personne détenue vit hors de l'établissement tout en continuant d'y travailler.

Travail externe et logement externe (TRE et LOE)

Enfin, le module Travail et logement externes prévoit que le détenu vive et travaille en dehors de l'établissement. Il est néanmoins tenu de se rendre à des entretiens thérapeutiques et de se soumettre à un suivi régulier. Il s'agit généralement du dernier module d'exécution avant la libération conditionnelle.

Travail et logement externes (TLE)

Des entretiens de bilan réguliers et individuels jalonnent l'exécution de la mesure, indépendamment de la phase ou du module dans lequel se trouve le détenu. Il s'agit d'examiner les objectifs du plan d'exécution et d'en formuler de nouveaux, afin que le détenu soit préparé le mieux possible à la vie en liberté.

Entretiens de bilan

Tout au long de l'exécution de sa mesure, le détenu est accompagné par des personnes de référence de chaque pilier thérapeutique (psychothérapie, sociothérapie et accompagnement socioprofessionnel). Cette équipe interdisciplinaire échange régulièrement au sujet du détenu et avec celui-ci.

Service psychiatrique et psychologique

L'Établissement de St-Jean dispose de son propre service de traitement psychothérapeutique et somatique. Il est formé de psychiatres médico-légaux et de professionnels de la santé. La prise en charge psychiatrique est assurée par des médecins spécialistes des Services psychiatriques universitaires (SPU) de Berne. Offrir aux détenus un traitement psychiatrique et psychothérapeutique adapté crée les conditions favorables à la vie en liberté et réduit le risque de récidive.

En règle générale, chaque détenu de l'Établissement de St-Jean voit son ou sa psychothérapeute une fois par semaine à la faveur d'une consultation individuelle. De nombreuses thérapies de groupe sont également proposées.

Thérapies de groupe et consultations individuelles

L'Établissement de St-Jean propose différentes approches thérapeutiques, qui reflètent l'état actuel de la recherche en psychothérapie médico-légale. Toutes visent à modifier la perception, les schémas de pensée et les schémas comportementaux des détenus, de sorte qu'ils puissent un jour vivre de manière responsable et sans commettre d'infraction.

Psychothérapie

Le traitement psychothérapeutique proposé par l'Établissement de St-Jean place l'infraction commise par le détenu au cœur de son approche. L'objectif est que celui-ci apprenne à identifier les mécanismes sous-jacents et s'entraîne à agir différemment, pour être en mesure de respecter la loi à l'avenir. Le détenu apprend à mieux se connaître et, au besoin, suit un entraînement ciblé afin d'améliorer ses compétences sociales. Le traitement axé sur l'infraction s'inspire fortement du modèle de la psychothérapie cognitivo-comportementale, auquel s'ajoutent des éléments issus d'autres courants psychothérapeutiques.

Travail sur l'infraction

La psychothérapie est complétée par un traitement médical et, si nécessaire, médicamenteux. Cela étant, l'Établissement de St-Jean n'est pas une clinique psychiatrique et ne dispose donc pas des mêmes possibilités.

Psychiatrie

L'efficacité de la psychothérapie fait l'objet de contrôles réguliers (évaluation des observations des psychothérapeutes d'une part et recours à des procédures standardisées d'autre part). Le résultat de ces évaluations est présenté aux personnes de référence des autres services (sociothérapie et accompagnement socioprofessionnel). La progression ou la régression de chaque détenu est ainsi enregistrée de façon systématique et présentée aux autorités d'exécution judiciaire sous la forme d'un rapport assorti de recommandations.

Contrôle de l'efficacité

Le Service psychiatrique et psychologique de l'Établissement de St-Jean n'est pas le seul à examiner le déroulement de la thérapie. Les détenus sont régulièrement évalués par des spécialistes externes.

Expertise externe

Service sociothérapeutique

Le service sociothérapeutique assure l'encadrement des détenus des cinq sections de l'Établissement de St-Jean. La sociothérapie est une forme de thérapie médico-légale à part entière qui revêt un caractère interdisciplinaire. En leur apportant le soutien dont ils ont besoin, elle permet aux détenus de développer leurs compétences sociales et celles liées à la vie de tous les jours. Elle renforce ainsi l'efficacité des autres mesures thérapeutiques.

Les sociothérapeutes encadrent les détenus dans leurs activités quotidiennes et leur temps libre. À son admission, chaque détenu se voit désigner une personne de référence, qui l'accompagne tout au long des modules et des phases d'exécution. Cette personne se charge aussi de la coordination des dossiers à l'interne comme à l'externe.

Accompagnement par une personne de référence

Le but de la sociothérapie est d'aider les détenus à gérer leur quotidien, ainsi qu'à planifier et à suivre les différentes étapes de l'exécution de leur mesure, jusqu'à leur libération conditionnelle. Elle applique les principes de la pédagogie sociale et du travail social.

But

La sociothérapie et la thérapie par le milieu visent à transmettre aux détenus des normes et valeurs sociales reconnues au quotidien. Il s'agit de montrer, à travers l'exécution de mesures en groupe, comment les différents aspects de la vie peuvent s'articuler. L'efficacité des autres mesures thérapeutiques s'en trouve renforcée.

Sociothérapie et thérapie par le milieu

Par différents types de mesures (soutien, complément, remplacement), la pédagogie sociale et le travail social aident les détenus à développer leurs ressources, l'objectif étant à terme qu'ils puissent mener une existence autonome. En outre, ces deux disciplines se concentrent sur la gestion du quotidien et l'amélioration de la qualité de vie des détenus. Les problèmes spécifiques liés à l'infraction et l'évaluation des risques de chaque détenu sont au cœur de la démarche.

Pédagogie sociale et travail social

La sociothérapie repose avant tout sur les relations interpersonnelles. Elle suppose de définir clairement les rôles de chacun et de trouver un équilibre entre proximité et distance, soutien et responsabilisation. L'objectif est que les détenus soient à même de mieux comprendre leurs schémas comportementaux et ceux des autres, et qu'ils acquièrent et appliquent de nouvelles valeurs. Le milieu ouvert proposé par l'Établissement de St-Jean offre aux détenus la possibilité de faire de nouvelles expériences et d'asseoir durablement leur apprentissage grâce aux libertés qui leur sont accordées progressivement. Par ailleurs, les crises et les rechutes sont considérées comme faisant partie intégrante du processus de développement.

Aspects relationnels et développement

L'efficacité de la sociothérapie fait l'objet de contrôles réguliers, via des procédures standardisées. Les résultats des évaluations sont présentés aux personnes de référence des autres services (psychothérapie et accompagnement socio-professionnel). La progression ou la régression de chaque détenu est ainsi enregistrée de façon systématique et présentée aux autorités d'exécution judiciaire sous la forme d'un rapport assorti de recommandations.

Contrôle de l'efficacité

Les sociothérapeutes sont issus de différents horizons professionnels, notamment de la pédagogie et pédagogie sociale, du travail social, des soins infirmiers et psychiatriques et de la psychologie. Le service compte également un encadrement professionnel pour le sport et les loisirs et une école gérée par des enseignants.

Personnel qualifié

Service d'accompagnement socioprofessionnel

Le personnel de l'accompagnement socioprofessionnel encadre et conseille les détenus dans leur travail afin de les préparer au monde professionnel. À cette fin, l'Établissement de St-Jean offre différentes possibilités de travail et de formation.

L'Établissement de St-Jean propose aux détenus des postes de travail qui sont le plus proche possible de la réalité. Il s'agit de leur donner la possibilité d'élargir leurs compétences, de se former et de se développer sur le plan social et personnel, pour améliorer leurs chances lors de leur réinsertion sur le marché du travail primaire ou secondaire. Les personnes de référence du service d'accompagnement socioprofessionnel épaulent les détenus tout au long de leur processus d'apprentissage et de développement.

But

L'Établissement de St-Jean compte différents ateliers dans trois secteurs, auxquels s'ajoute l'atelier de la Section d'observation et de tri.

Postes de travail

Secteurs	Domaines
Vert	Agriculture (élevage d'animaux de rente et de petits animaux, culture, travaux forestiers) ; horticulture
Artisanat	Spécialités atelier, bois, gestion de site, publipostage et magasin « Hannselade »
Approvisionnement	Cuisine, intendance
ObsT	Atelier de la Section d'observation et de tri

Les postes sont adaptés aux profils des détenus. Ces derniers peuvent aussi suivre différentes formations professionnelles diplômantes (AFP et CFC), à condition d'avoir les aptitudes requises.

Postes de travail adaptés, formations

Résolument modernes, les ateliers du service d'accompagnement socio-professionnel acceptent aussi les commandes extérieures et accueillent la clientèle dans le magasin de l'établissement, le « Hannselade ». Le catalogue des produits et services proposés est disponible sur le site Internet www.hannselade.ch.

Clientèle extérieure

L'efficacité de l'accompagnement socioprofessionnel fait l'objet de contrôles réguliers, via des procédures standardisées et modernes. Les résultats des évaluations sont présentés aux personnes de référence des autres services (psychothérapie et sociothérapie). La progression ou la régression de chaque détenu est ainsi enregistrée de façon systématique et présentée aux autorités d'exécution judiciaire sous la forme d'un rapport assorti de recommandations.

Contrôle de l'efficacité

L'accompagnement socioprofessionnel est assuré par des spécialistes de chaque domaine qui ont accompli une formation spécifique et qui suivent des formations continues.

Personnel qualifié

Service de sécurité

Le personnel du Service de sécurité sécurise le cadre d'exécution des mesures en milieu ouvert. Il est responsable tant du lien avec l'extérieur que de la sécurité à l'intérieur.

Le Service de sécurité est le premier interlocuteur pour quiconque souhaite entrer en contact avec l'Établissement de St-Jean. La loge est le centre névralgique de l'établissement : elle réceptionne les appels et le courrier, accueille les visiteurs et les redirige vers les différentes unités. À ce titre, elle a une vue d'ensemble de toutes les personnes qui entrent et sortent de l'établissement. Elle contrôle aussi les entrées et sorties des détenus, ainsi que les retours de congés ou sorties, organise les transports nécessaires, lorsque le Service de sécurité n'effectue pas lui-même les transports dans les environs de l'établissement.

Loge

À l'interne, le Service de sécurité assure l'ordre et le calme à toute heure et répond aux questions liées à la sécurité. Son personnel est formé pour intervenir en cas de crise ou d'incident de toutes sortes, il assure la sécurité en cas d'incendie et veille à l'ordre lors de manifestations importantes au sein de l'établissement.

Sécurité, ordre
et calme

Le Service de sécurité compte en son sein plusieurs maîtres-chiens, qui dirigent des chiens spécialisés dans la recherche de stupéfiants. Ils contrôlent les détenus, les bâtiments et les espaces extérieurs. S'ils sont entraînés à dépister des stupéfiants, ces chiens peuvent aussi détecter des appareils électroniques et de l'argent liquide.

Chiens de détection

Les membres du Service de sécurité sont des professionnels qualifiés de l'exécution judiciaire, forts de vastes connaissances dans des domaines variés, qui vont de la gestion des détenus et des visiteurs à la surveillance technique des espaces extérieurs, des bâtiments, des infrastructures et des animaux, en passant par les premiers secours.

Personnel qualifié

Histoire

L'histoire de St-Jean remonte au XI^e siècle. D'abord abbaye, reconvertie ensuite en siège de bailliage, puis en atelier et enfin en établissement d'exécution de mesures, l'Établissement de St-Jean atteste d'une histoire mouvementée.

Depuis la fin du premier millénaire, la plaine de la Thielle, qui n'est pas boisée, constitue un terrain de pâture convoité. La Thielle s'écoule à travers les terres et forme, juste avant l'embouchure du lac de Biemme, l'île de Saint-Jean (*Insula Sancti Joannis*). Les comtes de Fenis, ancêtres des comtes de Neuchâtel, choisissent cette île, recouverte d'une forêt de roseaux, pour bâtir une abbaye. À la fin du XI^e siècle, Conon de Fenis, évêque de Lausanne, y fonde une abbaye bénédictine.

Insula Sancti Joannis

L'abbaye reçoit d'importantes donations de la famille qui l'a fondée, ce qui lui permet de prospérer. Longtemps, elle dispose de la fortune la plus importante entre le Seeland et le Rhin. Ses biens, ses droits et ses prélèvements de dîmes ne se limitent pas au Seeland, au comté de Neuchâtel et à l'évêché de Bâle, mais s'étendent jusqu'aux frontières de Soleure, de l'Argovie et de Lucerne. L'abbaye revêt également une grande importance religieuse et spirituelle.

Prospérité

Les évêques de Lausanne soutiennent ses projets, et même des papes reconnaissent régulièrement son statut depuis la fin du XII^e siècle. Une bulle pontificale atteste par ailleurs de son importance ; il y est écrit qu'Egilulf, second abbé de St-Jean (1130-1160), avait le droit de porter l'ornement pontifical, un privilège accordé exclusivement aux abbés de renommée.

Ornement pontifical

Lorsque les relations entre Berne et Neuchâtel s'enveniment au XIV^e siècle, l'abbaye est endommagée à plusieurs reprises. En 1324, Le Landeron est assiégé par Berne à deux reprises et un demi-siècle plus tard, des mercenaires anglais et français détruisent Gottstatt, Fontaine-André et Anet, et probablement par la même occasion, Cerlier et St-Jean.

Endommagement

Malgré des perspectives défavorables, un patronage restrictif, une baisse des dons et un nombre important de victimes de la peste, l'église et le couvent sont complètement reconstruits à la fin du XIV^e siècle. Ces travaux sont nécessaires, car les édifices se sont enfoncés de plus d'un mètre dans le sol marécageux et le risque d'inondation est de plus en plus grand. Progressivement, les murs sont démolis et de nouveaux édifices sont construits. Bien que l'église se soit agrandie, l'abbaye n'héberge plus 30 à 60 moines, mais huit à douze. Seul le cloître est légèrement réduit ; l'abbaye est protégée par des fortifications.

Transformations

En 1388, Berne assiège puis conquiert la ville de Nidau. La ville se considère à l'époque comme l'héritière des comtes de Nidau et tient absolument à exercer son droit de patronage sur l'abbaye. Enfin, en 1413, le patronage de Berne est finalement accepté.

Droit de patronage

En 1512, les Confédérés occupent le comté de Neuchâtel et le convertissent en bailliage commun. Étant en difficulté, la comtesse Jeanne vend l'abbaye de St-Jean pour une bouchée de pain à la ville de Berne, dans l'espoir que cette dernière lui apporte son soutien. En 1529, sous la pression de la France, les Confédérés sont contraints de restituer le comté, mais l'abbaye reste définitivement aux mains des Bernois.

Propriété bernoise

Sous le dernier abbé, Rudolf de Benedictis (1504-1529), l'abbaye connaît un ultime apogée culturel, faisant l'acquisition d'œuvres d'art prodigieuses et d'une grande bibliothèque. Mais peu après, dans le sillage de la Réforme bernoise, les tableaux sont brûlés, le trésor de l'église, dérobé, et les abbés et moines se voient interdire de célébrer la messe. Le Conseil bernois envisage brièvement de transformer St-Jean en une forteresse afin d'en protéger les terres et le lac. Dans cette optique, le toit de l'église est retiré, son chœur sert de silo et les ailes nord et sud du cloître sont démolies. La forteresse n'est toutefois jamais construite.

Réforme

Par la suite, St-Jean devient un bailliage et comprend le terrain de l'abbaye et le village de Chules – soit un domaine d'environ 8,5 km². Jusqu'à l'invasion française en 1798, 56 baillis s'y succèdent ; St-Jean compte alors parmi les sièges de bailliage les plus riches de Berne. Il intègre le district de Cerlier en 1798 et est placé sous l'égide d'un administrateur.

Siège du bailliage

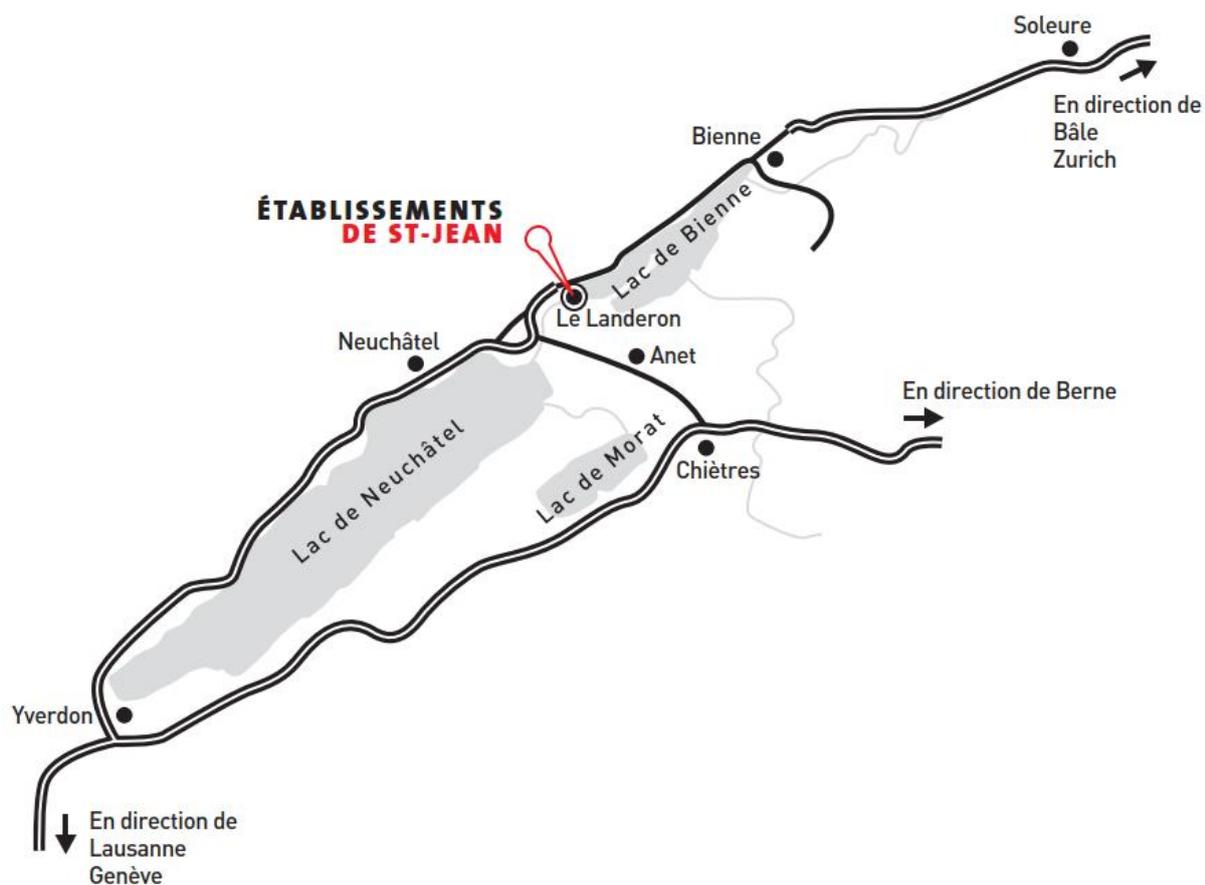
En 1834, la propriété est vendue pour 30 000 francs à Louis Roy, un commerçant de tissus neuchâtelois, qui y installe ses ateliers. Se succèdent alors des ateliers de tuiles, de vinaigre, d'encre d'imprimerie et de tourbe extraite des marais environnants et transformée dans les ateliers en combustible.

En 1883, l'État de Berne rachète le domaine pour 55 000 francs et y fonde un établissement correctionnel pour hommes. L'église, qui doit être rénovée, est intégralement transformée, à l'intérieur comme à l'extérieur. Ainsi, une chapelle, une salle de classe, une salle à manger et des ateliers de travail sont construits. La même année, des fenêtres de la tour de croisée du transept se brisent et celle-ci s'effondre, entraînant la destruction d'une voûte du transept. Les experts mais aussi les paysans de la région sont indignés de la perte de cet emblème, visible de loin.

Entre 1895 et 1910, l'établissement accueille temporairement des femmes détenues. En 1911, il est à nouveau transformé et devient un pénitencier « pour buveurs, oisifs et gens de basses mœurs ». Malgré cette dénomination archaïque, les premiers jalons d'un établissement moderne sont posés. En 1956, St-Jean devient un établissement de travail concordataire.

En 1970 et 1971, l'église vétuste est complètement rasée et reconstruite sur de nouvelles fondations, l'appareillage de la façade étant préservé. Quelques années plus tard, entre 1978 et 1982, l'ensemble du complexe est rénové et un nouveau concept mis en place. C'est ainsi que le nouvel établissement d'exécution pour des mesures prononcées en vertu du Code pénal ou du Code civil voit le jour. En 1982, quatre sections, séparées les unes des autres, sont créées et, en 1989, la double section C (pour les personnes dépendantes) est transformée en deux sections distinctes accueillant des personnes exécutant une mesure visée aux articles 44.1 et 44.6 de l'ancien Code pénal. En 2001, l'une de ces sections est transformée en section d'observation et de tri.

Plan de situation



**Massnahmenzentrum
St. Johansen**

Sicherheitsdirektion
des Kantons Bern

Amt für Justizvollzug

Neuhaus 40
2525 Le Landeron
Téléphone 031 635 66 11

**Établissement
de St-Jean**

Direction de la sécurité
du canton de Berne

Office de l'exécution judiciaire

St-Jean, 01.03.2025 / Sr